

COMPTE-RENDU

RÉUNION DE BUREAU

Mardi 3 juillet 2026

Assistaient en distanciel :

M. Stéphane AUGU, C.C. Touraine Val de l'Indre,
M. Benoît BARANGER, C.C. Touraine Ouest Val de Loire,
M. Jean-Michel BURLET, C.C. Chinon Vienne et Loire,
Mme Fabienne CHAMPIGNY, Braslou,
M. Ibrahim CHENOUF, C.A. Saumur Val de Loire,
M. Philippe DUBARRY, Benais,
Mme Elodie JEANNETEAU, Département de Maine-et-Loire,
M. François LAFOURCADE, Département d'Indre-et-Loire,
Mme Gaëlle LAHOREAU, Région Centre-Val de Loire,
M. Roland MARION, Région Pays-de-la-Loire,
M. Jean-Pierre RIDEAU-BAUDIN, Villaines-les-Rochers,
M. Didier ROUSSEAU, Département de Maine-et-Loire,
M. Gilles ROUSSILLAT, Brossay,
M. Nicolas TAVEAU ALI KARI, Antoigné.

Absents ayant donné procuration :

Mme Sylvie BEILLARD, Région Pays-de-la-Loire, à Roland MARION
M. Christophe POT, Région Pays-de-la-Loire, à Didier ROUSSEAU
M. Jean-Christophe ROUXEL, La Lande-Chasles, à Benoît BARANGER
Mme Sophie TUBIANA, C.A. Saumur-Val-de-Loire, à Gilles ROUSSILLAT

Excusé(e)s :

Mme Roselyne BIENVENU, C.U. Angers Loire Métropole,
Mme Sylvie DOARE-DUPONT, Cornillé-les-Caves,
Mme Christine FAUQUET, Région Centre-Val de Loire,
Mme Valérie GERVES, Département d'Indre-et-Loire,
Mme Témanuata GIRARD, Région Centre-Val de Loire,
Mme Betsabée HAAS, Tours Métropole Val de Loire,
Mme Ambre LOUISIN, Région Centre-Val de Loire,
M. Alain PAGEARD, Sainte-Maure-de-Touraine,
M. Pierre-Alain ROIRON, Région Centre-Val de Loire,
Mme Elsa RICHARD, Région Pays-de-la-Loire,
M. Éric TOURON, Région Pays-de-la-Loire.

Secrétaire de séance : Monsieur Gilles ROUSSILLAT

Assistaient également :

- Mme Martine BERNADET, déléguée suppléante pour la commune de Sainte-Maure-de-Touraine.

Le quorum étant atteint, M. Benoit BARANGER demande l'approbation du compte-rendu de la dernière séance. Les membres du Bureau valident le compte-rendu du Bureau du 27 janvier 2026.

M. Gilles ROUSSILLAT est désigné secrétaire de séance.

1. Convention avec le Centre de gestion 49 pour l'établissement de la paye

M. Benoit BARANGER présente la délibération et passe la parole à Mme Bénédicte DESIDERI, Responsable administratif, finances et ressources humaines.

Mme Bénédicte DESIDERI indique que le syndicat dispose depuis 2022 d'une convention avec le centre de gestion pour l'établissement de nos payes. Cette convention nécessite aujourd'hui d'être renouvelée. Au-delà de l'établissement de la paye, le centre de gestion accompagne le syndicat au niveau juridique. Le bilan de cette collaboration est très positif.

Mme Bénédicte DESIDERI informe les membres du Bureau que la facturation de la prestation est établie d'après le prix d'un bulletin de salaire arrêté pour 2026 à 5 euros. La moyenne est de 35 bulletins mensuels. On note une petite augmentation de 20 centimes par rapport aux années précédentes pour un coût total de 2 055 euros pour 2026. La présente convention est établie pour la durée du mandat électif du comité syndical, plus deux mois pour laisser le temps de renouveler le contrat.

M. Benoit BARANGER, rappelle que cette prestation permet d'optimiser la gestion des ressources humaines, comme c'est le cas pour de nombreuses collectivités.

Il est procédé au vote. Les membres du Bureau, à l'unanimité :

- ✓ approuvent le renouvellement du service de confection de la paye au Centre départemental de gestion de Maine-et-Loire à compter du 1^{er} juillet 2026 pour la durée du mandat électif de l'assemblée délibérante, plus deux mois,
- ✓ autorisent le Président à signer la convention correspondante.

2. Délégation du Bureau au Président pour l'attribution de la marque « Valeurs Parc naturel régional » et la gestion des produits de la boutique de la Maison du Parc

M. Benoit BARANGER rappelle que la marque « Valeurs PNR » est une marque nationale qui labellise localement des hébergements, des sites de visite, des producteurs locaux, des restaurants, des vanniers et des prestations de sortie. Pour 2026, le Parc a engagé une démarche de labellisation du secteur viticole.

Il est procédé au vote. Les membres du Bureau, à l'unanimité :

- ✓ délèguent à Monsieur le Président l'attribution de la marque « Valeurs Parc naturel régional » aux candidats retenus qui auront fait l'objet d'une appréciation favorable au regard du cahier des charges préalablement validé en Bureau ;
- ✓ autorisent Monsieur le Président à signer les conventions d'attribution de la Marque « Valeurs Parc naturel régional » ainsi que tous documents afférents à l'attribution ;
- ✓ autorisent le Président à fixer par arrêté les tarifs des produits de la boutique et de la billetterie des animations ;
- ✓ autorisent le Président à déstocker les produits par arrêté.

3. Avenant à la régie de recettes des produits divers de la Boutique de la Maison du Parc

M. Benoit BARANGER rappelle que la Maison du Parc dispose d'une boutique avec un certain nombre de produits à vendre. Cet avenant est nécessaire pour encaisser les recettes liées à la vente de ces produits.

Il est procédé au vote. Les membres du Bureau à l'unanimité :

- ✓ autorisent l'encaissement des recettes liées à la vente des produits confiés en dépôt-vente à la Maison du Parc ;
- ✓ disent que l'ajout de cet alinéa représente un avenant à l'acte constitutif de la régie de recettes ;
- ✓ autorisent le Président à signer tout document pouvant y afférer.

4. Convention de dépôt-vente auprès de la boutique de la Maison du Parc

Dans la suite de la précédente délibération, M. Benoit BARANGER présente la convention de dépôt-vente auprès de la boutique de la Maison du Parc.

Il est procédé au vote. Les membres du Bureau, à l'unanimité :

- ✓ autorisent le Président à signer la convention avec tout déposant de produits pris en dépôt-vente et les bons de dépôts correspondants ;
- ✓ disent que le Président rendra compte des délégations confiées par le Bureau.

5. Fonds européen LIFE « Loire et grands affluents » : autorisation de dépôt de candidature en tant que bénéficiaire associé

M. Benoit BARANGER informe les membres du Bureau d'un projet de demande de subvention de fonds européen LIFE portant sur la Loire et ses grands affluents. Ce projet porte sur la grande majorité du linéaire de la Loire de sa source à son estuaire. Six Conservatoires d'espaces naturels (CEN), ainsi que le Parc, sont identifiés en tant que bénéficiaires potentiels. La Fédération des CEN en serait la coordinatrice. Les financeurs identifiés, au-delà de la Commission européenne, sont le Ministère de la Transition écologique et l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et EDF. Pour le Parc, la subvention attendue serait de l'ordre de 700 000 euros d'actions financées. M. BARANGER passe la parole à M. Thibaut MEURGEY, Directeur.

M. Thibaut MEURGEY complète ces informations en indiquant que ce projet d'envergure vise à mener un programme de restauration des milieux naturels, des sources de la Loire jusqu'à l'Estuaire sur 6 ans. L'enjeu est centré autour des zones Natura 2000 avec des volets d'accompagnement des éleveurs face aux changements climatiques, de restauration de zones humides et de trame bocagère.

Le montage financier porterait l'aide de l'Union européenne à 60 % avec 40 % de cofinancements envisagés.

M. Stéphane AUGU, Délégué de la C.C. Touraine Val de l'Indre, demande à quel niveau a été associé l'État en tant que gestionnaire de la Loire.

M. Thibaut MEURGEY répond que l'État est partie prenante à deux niveaux. Premièrement, grâce aux échanges avec le Ministère de la Transition écologique qui cofinancerait à hauteur de 800 000 euros le dispositif au niveau national. Deuxièmement, et de façon plus indirecte, via l'Agence de l'eau, qui est aussi partie prenante de l'élaboration du LIFE et donc du financement des opérations. Aujourd'hui, les échanges se concentrent au niveau national vu l'ampleur du dispositif. L'objectif serait de disposer d'enveloppes dédiées au niveau national plutôt que de passer par des accords de territoire ou des contrats territoriaux.

M. Stéphane AUGU, en tant que responsable d'unité fluviale de la DDT, indique que le plan de gestion Loire a été validé l'année dernière et que le plan de gestion Vienne-Creuse est en cours d'élaboration. Il préconise d'engager rapidement des échanges avec les services de l'Etat sur le sujet.

M. Benoit BARANGER confirme que ces échanges sont nécessaires. Le Parc consultera l'ensemble des acteurs pour avancer sur les problématiques qui les concernent localement.

M. Thibaut MEURGEY rappelle que le cadre d'élaboration de ce LIFE est Natura 2000. Les sites identifiés sont des habitats d'intérêt communautaire sur lesquels l'Union européenne souhaite concentrer ses opérations. Les comités de pilotage Natura 2000 seront donc associés à la démarche.

M. Thibaut MEURGEY prend acte du besoin d'échange et de concertation locale sur ce projet.

Mme Emmanuelle CREPEAU, Directrice adjointe, complète en détaillant les missions des Conservatoires d'espaces naturels, associations dont la vocation première est l'acquisition et la gestion du milieu naturel. Le Parc travaille de façon très étroite avec ces structures, ce qui a permis d'être associé à cette initiative dans une dynamique partenariale très forte qui fait tout l'intérêt du projet. En fonction de la réponse de la Commission européenne fin 2026, début 2027, le Bureau sera amené à se prononcer à nouveau sur le projet final.

Mme Emmanuelle CREPEAU confirme que cette demande de subvention permet, une nouvelle fois, de diversifier les ressources financières du Parc dans un contexte budgétaire contraint.

Il est procédé au vote. Les membres du Bureau à l'unanimité :

- ✓ autorisent le PNR LAT à s'associer au dépôt de candidature du LIFE « Loire et grands affluents » en tant que co-bénéficiaire ;
- ✓ approuvent le plan de financement prévisionnel associé ;
- ✓ autorisent le Président à signer tout document afférent à cette candidature.

6. Fonds européen LIFE « Prairies » : autorisation de dépôt de candidature en tant que bénéficiaire associé

M. Benoit BARANGER présente la deuxième délibération en rapport avec une demande de subvention LIFE. Celle-ci concerne les prairies sous l'égide de la Région Pays de la Loire. Cette initiative permet aux quatre Parcs des Pays de la Loire (Brière, Marais Poitevin, Normandie-Maine et Loire-Anjou-Touraine) de s'associer à la Chambres d'agriculture, à la Fédération de Chasse, Végéoplys, au Conservatoire botanique national de Brest, à la Ligue pour la protection des oiseaux et au CEN Pays de la Loire pour déposer un dossier conjoint.

M. Benoit BARANGER indique que l'objectif de ce LIFE est de stopper les dégradations des prairies naturelles et semi-naturelles et de travailler à la reconquête de la biodiversité sur ces secteurs. Sur notre Parc, le site identifié se situe dans le Douessin, à proximité de la Champagne de Méron.

M. Thibaut MEURGEY confirme que les sites identifiés pour ce projet se situent dans la continuité des pelouses sèches de Méron à Montreuil-Bellay. Le premier site est une ancienne zone d'entraînement de l'AFPA, notamment pour des engins agricoles et de terrassement. L'AFPA souhaite aujourd'hui s'en séparer. Le Parc dispose d'un courrier d'intention du propriétaire indiquant vouloir vendre ces parcelles. Des inventaires préalables ont été menés et ont permis d'identifier des enjeux extrêmement importants de restauration de milieu naturel permettant d'accueillir des espèces protégées.

M. Gilles ROUSSILLAT, Délégué de la commune de Brossay, rappelle que des sites à proximité ont déjà fait l'objet d'intervention dans le cadre du programme « Territoire engagé pour la nature ». M. Gilles ROUSSILLAT demande si une évaluation des actions menées sur ces parcelles a été menée et si ces éléments ont été pris en compte dans ce projet.

Mme Emmanuelle CREPEAU confirme que le site du Suret et des Vannes a fait effectivement l'objet d'une restauration dans le cadre du projet « Territoire engagé pour la nature », financé par la Région Pays de la Loire notamment. Ce projet s'inscrit dans la continuité de la démarche engagée et c'est grâce à cette antériorité que le syndicat a pu identifier les parcelles à enjeux.

M. Thibaut MEURGEY complète en indiquant que les montants de subvention seraient un peu moins importants que sur le précédent LIFE. Le budget global est estimé aux alentours de 2 millions d'euros sur tout le dispositif avec, pour le Parc, une enveloppe entre 60 à 180 000 euros pour restaurer les parcelles évoquées. Les cofinancements s'établissent au même niveau avec 60 % de fonds européens et 40 % des autres financeurs, dont la Région Pays de la Loire. Le dépôt de candidature est envisagé à la mi-septembre avec une réponse attendue pour le début d'année 2027.

M. Thibaut MEURGEY confirme l'importance de cette action pour le réseau inter-Parcs des Pays de la Loire. Ce réseau régional fonctionne bien et ce dossier en est une illustration concrète.

M. Benoit BARANGER témoigne, lui aussi, de l'importance de ce réseau qui, malgré les différences de territoire, permet une synergie et une coopération entre les structures.

Il est procédé au vote. Les membres du Bureau à l'unanimité :

- ✓ autorisent le PNR LAT à s'associer au dépôt de candidature du LIFE « Prairies » en tant que co-bénéficiaire ;
- ✓ approuvent le plan de financement prévisionnel associé ;
- ✓ autorisent le Président à signer tout document afférent à cette candidature.

7. Fonds vert « aires protégées » : autorisation de dépôt de demande de subvention auprès de la DREAL Pays de la Loire

M. Benoit BARANGER présente la délibération qui priorise l'intervention du Parc dans les réservoirs de biodiversité identifiés dans notre charte 2025-2040. Le projet mené sur deux ans mobiliserait une enveloppe de 150 000 euros, la DREAL étant sollicitée à hauteur de 80 %.

Mme Emmanuelle CREPEAU présente les sites sur lesquels le syndicat travaille actuellement, grâce à des financements du Fonds vert depuis 2023 :

- ✓ Carrières, vignes et pelouses sèches du Douessin à Brossay, Doué-en-Anjou et Vaudelnay ;
- ✓ Boisements, landes et pelouses sèches de Souzay-Champigny ;
- ✓ Tourbière et étang des Loges à Brain-sur-Allonnes et La-Breille-les-Pins ;
- ✓ Extension de la Réserve naturelle régionale des Étangs et boisements de Joreau à Gennes-Val de Loire.

Ces sites sont l'objet de démarches de concertation, d'inventaires, des définitions de plans de gestion, notamment en vue d'étudier la possibilité pour certains de ces sites de les classer en zone de protection forte.

M. Thibaut MEURGEY indique que l'extension de la Réserve Naturelle Régionale des étangs et boisements de Joreau est en bonne voie. Le nouveau plan de gestion est en discussion avec la commune. Cette extension devrait valider l'augmentation de 200 hectares de cette réserve naturelle.

Mme Emmanuelle CREPEAU souligne que le syndicat n'est pas encore en mesure de présenter les sites spécifiques qui font l'objet de ce dépôt Fonds vert, leur identification est en cours avec les communes. Lors d'un prochain Bureau, les sites ainsi que les plans de financement précis seront détaillés.

M. Thibaut MEURGEY indique que les élections municipales ont vu l'arrivée de nouvelles équipes municipales qui nécessitent une concertation préalable sur ces sujets.

M. Benoit BARANGER confirme que le Parc doit échanger avec les nouvelles équipes pour confirmer ou infirmer les projets engagés sur le mandat précédent. La liste finalisée des sites sera communiquée en septembre. Néanmoins, pour que les équipes puissent commencer à travailler et déposer le dossier auprès de la DREAL, il faut l'accord du Bureau.

M. Ibrahim CHENOUF, Délégué de la C.A. Saumur Val de Loire, s'interroge, dans un contexte financier très difficile, sur les chances d'obtenir ces subventions liées au Fond vert.

M. Benoit BARANGER répond que, sur ces dossiers, c'est généralement la DREAL qui sollicite le Parc pour travailler sur ces enjeux. Bien entendu, les dossiers sont instruits, mais les échanges techniques préalables permettent de lever les freins à l'obtention de ces subventions.

M. Thibaut MEURGEY confirme que l'élaboration des dossiers de subventions est faite conjointement avec les services de la DREAL. Des réunions régulières, tous les trimestres, permettent de faire des points d'avancement et de validation. Cela permet à l'équipe de présenter un dossier solide au moment du dépôt.

M. Benoit BARANGER indique aux nouveaux élus que la DREAL Pays de la Loire est la DREAL référente pour le Parc sur ces sujets, mais aussi concernant l'allocation de notre subvention de fonctionnement.

M. Benoit BARANGER souligne la qualité des échanges et le soutien de M. Xavier HINDERMEYER, Chef du service ressources naturelles et paysages à la DREAL des Pays de la Loire, au Parc.

M. Roland MARION, Délégué de la Région Pays-de-la-Loire, pour répondre à la question de M. CHENOUF, indique qu'au niveau financier, les prochaines années vont être très compliquées. Aujourd'hui, tout doit être mis en œuvre pour aller chercher le maximum de subventions possibles. En Pays de la Loire, la situation est extrêmement compliquée. Les Départements ne sont pas mieux lotis. Les collectivités locales dans leur ensemble vont être mises sous pression. C'est donc le moment pour aller chercher des financements, en particulier sur des LIFE, pour revenir au sujet précédent.

M. Benoit BARANGER rejoint complètement M. MARION. Il rappelle que le Parc dispose d'autres leviers qui n'ont pas encore été mobilisés.

Il est procédé au vote. Les membres du Bureau, à l'unanimité :

- ✓ autorisent le PNR LAT à déposer une demande de subvention auprès de la DREAL Pays de la Loire sur le volet « Stratégie nationale des aires protégées » du « Fonds vert » 2026 ;
- ✓ disent que ce dépôt donnera lieu à une délibération complémentaire précisant le plan de financement du projet.

8. Fonds vert « ingénierie » : autorisation de dépôt de demande de subvention auprès de la DDT d'Indre-et-Loire

M. Benoit BARANGER présente la délibération qui porte sur le volet « Ingénierie » du Fonds vert via la DDT d'Indre-et-Loire sur la question des plans-guides de renaturation des collectivités. L'objectif est de poursuivre l'accompagnement des collectivités sur ces questions d'urbanisme et les liens entre les différentes trames naturelles.

M. Michel MATTEI, Responsable du service « Aménagement et éco-développement », détaille les éléments de ce projet d'adaptation des collectivités au changement climatique grâce à des solutions fondées sur la nature. Le Parc met en œuvre un programme pour accompagner les communes à définir une stratégie à court, moyen et long terme pour végétaliser et renaturer certains espaces publics. Si le Parc souhaite continuer à accompagner les communes pour réaliser de nouveaux plans guides, il nous faut aujourd'hui faire une nouvelle demande de subvention.

Mme Emmanuelle CREPEAU présente le plan de financement prévisionnel valorisant un poste de chargé de mission « Renaturation » mais aussi d'autres agents sur les missions transition, climat et paysage sur deux ans. Le Fonds vert pourrait financer ces missions à hauteur de 80% pour une enveloppe globale de 47 548 euros en dépenses prévisionnelles et avec un petit autofinancement du Parc ou de ses communes.

Dépenses prévisionnelles	Jours 2026	Coût 2026	Jours 2027	Coût 2027	Total Jours	Total Coût
Chargé de mission renaturation			206	41 200,00 €	206	41 200,00 €
Chargé de mission transition et climat	5	929,00 €	10	1 932,00 €	15	2 861,00 €
Chargée de mission paysage	5	1 132,00 €	10	2 535,00 €	15	3 487,00
Total	10 jours	2 061,00 €	226 jours	45 487,00 €	236 jours	47 548,00 €

Recettes prévisionnelles en fonctionnement	%	Montant
Fonds biodiversité – ingénierie	80 %	38 038,40 €
PNR LAT et/ou communes et/ou EPCI et/ou Conseils départementaux et/ou Conseils régionaux	20 %	9 509,60 €
Total	100 %	47 548,00 €

Il est procédé au vote. Les membres du Bureau à l'unanimité :

- ✓ approuvent le dépôt d'une demande de subvention auprès de la DDT de l'Indre-et-Loire au titre du volet ingénierie du « Fonds vert » selon le plan de financement prévisionnel ;
- ✓ autorisent le Président à signer tout document afférent aux demandes de subventions effectuées dans ce cadre ;
- ✓ disent que les crédits seront inscrits au Budget.

9. Réserve Naturelle Régionale « Champagne de Méron » : plan de financement 2026-2028 et demande de subvention auprès de la Région Pays de la Loire pour 2026

M. Benoit BARANGER rappelle que cette réserve naturelle est un lieu très atypique, voire hors norme dans notre paysage, qui accueille un nombre important d'espèces protégées, dont de nombreux oiseaux.

M. Thibaut MEURGEY rappelle que la spécificité de cette réserve est d'avoir été créée au cœur d'une zone industrielle. C'est un démonstrateur de la coexistence entre activités industrielles et préservation d'espèces patrimoniales. Cette initiative, portée par la Région Pays de la Loire, a été le fruit d'un long travail qui s'est concrétisé en 2023 par la création de la réserve. Son périmètre est un peu morcelé, avec des zones tampons et des activités industrielles et commerciales en plein cœur de zone.

M. Thibaut MEURGEY indique que M. Guillaume DELAUNAY, Responsable du service « biodiversité » est en charge de cette réserve en lien avec l'agglomération Saumur-Val-de-Loire avec qui le Parc est co-gestionnaire.

Mme Emmanuelle CREPEAU présente le plan de financement avec une aide importante de l'Europe venant du FEDER et une aide de la Région Pays de Loire pour la mise en œuvre des actions.

Ce plan de financement est établi sur trois ans et correspond à la convention établie avec les services régionaux FEDER et l'agglomération qui est co-gestionnaire de la réserve en tant que chef de file. La délibération porte sur l'année 2026 pour la Région Pays de la Loire avec un prévisionnel sur trois ans qui monte à 12 017 euros sur trois ans, pour une contribution de 3 418 euros prévue en 2026.

M. Ibrahim CHENOUF demande si le Bureau devra voter tous les ans sur ce dossier.

Mme Emmanuelle CREPEAU confirme qu'effectivement, dans le contexte budgétaire actuel, la Région nous propose aujourd'hui des conventionnements annuels. Le Parc contractualise avec les services européens de manière pluriannuelle et de manière annuelle avec la Région. Ainsi, les membres du Bureaux seront invités à délibérer chaque année pour solliciter des subventions de la Région Pays de la Loire pour cette réserve naturelle régionale, mais aussi pour celle de l'étang de Joreau.

M. Roland MARION indique c'est un choix de la Région Pays de la Loire, dans le contexte budgétaire actuel, de faire des conventions annuelles sur l'ensemble des partenariats et des financements.

Il est procédé au vote. Les membres du Bureau, à l'unanimité :

- ✓ approuvent les dépenses et recettes prévisionnelles 2026-2028 portant sur la contribution du Parc à la gestion de la RNR de Méron, intégrant une participation financière du FEDER et de la Région Pays de la Loire ;
- ✓ approuvent le dépôt d'une demande de subvention auprès de la Région des Pays de la Loire pour l'année 2026, selon le plan de financement prévisionnel ;
- ✓ autorisent le Président à signer tout document afférent ;
- ✓ disent que les montants seront inscrits au Budget.

10. Désignations de représentants.

▪ Désignation d'un représentant au Comité de programmation LEADER du Pays du Chinonais

M. Benoit BARANGER propose la désignation d'un représentant pour le comité de programmation LEADER du Pays du Chinonais.

M. Thibaut MEURGEY, rappelle que le Pays du Chinonais recouvre deux EPCI : les Communautés de communes Chinon Vienne et Loire et Touraine Val de Vienne.

M. Benoit BARANGER demande si M. Jean-Michel BURLET et Mme Fabienne CHAMPIGNY seraient intéressés pour siéger au comité de programmation LEADER du Pays du Chinonais.

Mme Fabienne CHAMPIGNY, Déléguée de la commune de Braslou, confirme qu'elle est intéressée.

M. Jean-Michel BURLET, Délégué de la C.C. Chinon Vienne et Loir, informe les membres qu'il siège déjà au Bureau du Pays du Chinonais et qu'à ce titre, il ne peut pas prendre une deuxième désignation. De plus, il indique que, suite au retrait du Conseil départemental d'Indre-et-Loire du syndicat mixte, le Pays du Chinonais doit revoir son mode de gouvernance.

M. Benoit BARANGER acte la candidature de Mme CHAMPIGNY.

Mme Fabienne CHAMPIGNY informe qu'Alain PAGEARD, délégué de Sainte-Maure-de-Touraine, pourrait être désigné, du fait de son appartenance à la Communauté de communes Touraine Val de Vienne.

Mme Martine BERNADET, suppléante de M. Alain PAGEARD, lui-même délégué de la commune de Sainte-Maure de Touraine, propose de l'en informer.

M. Benoit BARANGER confirme qu'il pourrait effectivement être désigné, lors d'un prochain Bureau.

Il est procédé au vote. Les membres du Bureau à l'unanimité :

- ✓ approuvent la désignation de Mme Fabienne CHAMPIGNY pour représenter le Parc au sein du Comité de programmation LEADER du Pays du Chinonais.

▪ **Désignation d'un représentant à la Commission Locale de l'Eau du SAGE Thouet**

M. Benoit BARANGER propose la désignation d'un représentant à la Commission Locale de l'Eau du SAGE Thouet.

M. Nicolas TAVEAU ALI KARI, Délégué de la commune d'Antoigné, indique qu'il siège déjà à la commission « Cycle de l'eau » à l'agglomération de Saumur. Le Thouet faisant pleinement partie de cette commission, il propose sa candidature.

Il est procédé au vote. Les membres du Bureau à l'unanimité :

- ✓ approuvent la désignation de M. Nicolas TAVEAU ALI KARI pour représenter le Parc au sein de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Thouet.

▪ **Désignation d'un représentant à la Commission Locale de l'Eau du SAGE de l'Authion**

M. Benoit BARANGER propose la désignation d'un représentant à la Commission Locale de l'Eau du SAGE de l'Authion.

Personne ne s'étant proposé, la délibération est ajournée.

▪ **Désignation d'un représentant à la Commission Locale de l'Eau du SAGE Layon Aubance Louets**

M. Benoit BARANGER propose la désignation d'un représentant à la Commission Locale de l'Eau du SAGE Layon Aubance Louets.

M. Thibaut MEURGEY informe les membres du Bureau du partenariat développé avec ce Syndicat Layon Aubance Louets pour la gestion d'un réseau de gestionnaires de zones humides.

Mme Emmanuelle CREPEAU confirme que cette expérimentation pour être déployée à terme sur d'autres territoires pour la restauration de zones humides.

M. Nicolas TAVEAU ALI KARI propose que soit désigné un membre du Comité syndical. Il pense que Mme Laurence CAILLAUD, déléguée de Doué-en-Anjou, pourrait être intéressée.

M. Benoit BARANGER remercie M. TAVEAU ALI KARI pour cette proposition qui sera inscrite à l'ordre du jour du prochain Bureau.

Personne ne s'étant proposé, la délibération est ajournée.

11. Questions et Informations :

▪ **Délégation du Président : avis et attribution de marchés**

M. Benoit BARANGER indique que la liste des avis et des attributions de marchés a été transmise aux membres du Bureau avec la convocation.

M. Thibaut MEURGEY explique que le nombre important des avis transmis est dû au délai entre les bureaux, le précédent s'étant tenu le 27 janvier. La liste détaillée a été transmise avec la nature des avis rendus (préconisations, avis favorables ou défavorables).

▪ **Communiqué de la Fédération des PNR sur les zones humides et Loi d'urgence agricole**

M. Benoit BARANGER fait part aux membres du Bureau d'un communiqué de la fédération des parcs naturels régionaux au sujet des zones humides et de la loi d'urgence agricole. Celui-ci vous sera transmis rapidement pour information.

Les signataires sont, entre autres, le WWF, la LPO, SNPN, Ramsar France, les Conservatoires des espaces naturels et Réserves naturelles de France en réaction à la proposition sénatoriale de modifier la loi d'urgence agricole et la requalification des zones humides. Ce texte entre en contradiction avec les objectifs fixés par l'État de restaurer 50 000 hectares de zones humides d'ici 2030. Il cite notamment cette phrase issue du communiqué : « *Nous appelons les décideurs à rejeter ce texte, et à ouvrir un véritable échange avec les praticiens du terrain, afin de construire des solutions adaptées* ».

▪ **Projet oenotouristique du Château de Parnay**

M. Ibrahim CHENOUF demande si les membres du Bureau ont des informations sur le site oenotouristique de Parnay, à la suite de l'abandon du projet. Il s'interroge sur la remise en état du site et notamment l'impact que ce chantier a pu avoir sur la biodiversité.

M. Benoit BARANGER indique que le Parc a été convié à une réunion avec le Sous-Préfet de Saumur lundi dernier à laquelle il s'est rendu en présence des élus de l'agglomération de Saumur, et notamment Mme la Maire de Fontevraud, et M. le Maire de Parnay, mais sans le propriétaire. Pour rappel, ce projet oenotouristique de 48 millions d'euros sur la commune de Parnay était fortement soutenu par l'ensemble des collectivités du territoire, et l'agglomération en particulier. Financé sur des fonds privés, sans fonds publics investis, le projet a donné lieu à des travaux. Le projet prévoyait la création d'un complexe important autour du vin, avec un hôtel, des chambres, etc. Malheureusement, le porteur de projet est décédé brutalement, et son fils, qui a repris l'entreprise locale, a souhaité se désengager totalement du projet.

M. Benoit BARANGER confirme qu'il a plusieurs enjeux sur ce site. Premièrement, les gravats qui se comptent en centaines ou en milliers de mètres cubes de tuffeau. Deuxièmement, la remise en état du site, ou, a minima, la compensation que s'était engagée à faire le propriétaire. À l'époque, le Préfet de Région avait demandé une étude d'impact. Le Parc dispose donc d'une forme d'état initial du projet.

Sur la question du devenir du site, M. Benoit BARANGER indique que c'est une problématique que va devoir traiter l'agglomération de Saumur. Un état des lieux sur site a été demandé au nouveau propriétaire afin de le rencontrer et de connaître ses intentions sur le sujet.

M. Ibrahim CHENOUF remercie le Président pour ces informations et confirme que le Parc doit suivre très attentivement ce dossier en partenariat sûr avec l'agglomération de Saumur.

▪ **Évolution des fonds européens sur la programmation 2028-2034**

Mme Gaëlle LAHOREAU, Déléguée de la Région Centre-Val de Loire, souhaite aborder la question du devenir des fonds européens pour le Parc. Le syndicat recourt à plusieurs financements via le FEDER, le FEADER, mais aussi pour les zones Natura 2000. La future programmation budgétaire européenne se prépare aujourd'hui de manière intense pour 2028. Celle-ci risque d'être plutôt pilotée au niveau national, contrairement aux programmations précédentes. L'Europe demande qu'il y ait un pilotage axé sur la performance. En termes de biodiversité, cela pose beaucoup de questions.

Mme Gaëlle LAHOREAU demande si la Fédération des PNR est mobilisée sur ce sujet, concernant les impacts potentiels énormes sur les financements à venir.

M. Benoit BARANGER confirme que l'inquiétude est réelle au niveau national. Michaël WEBER, Président de la Fédération des Parcs naturels régionaux, mais aussi sénateur, est très mobilisé.

M. Thibaut MEURGEY, confirme qu'au niveau politique, la Fédération n'a pas attendu les premiers arbitrages de la nouvelle programmation européenne pour enclencher un lobbying. C'est un combat difficile, mais qui pourrait, peut-être, faire surgir des opportunités.

Effectivement, la Commission européenne souhaite donner plus de latitude à ce qu'elle appelle les « fonds souverains », c'est-à-dire aux fonds qui vont être gérés au niveau national. À ce titre, il y aurait peut-être une possibilité de création d'un fonds spécifique national pour la biodiversité qui pourrait éventuellement compenser la perte à terme des programmes LIFE.

Mme Emmanuelle CREPEAU rappelle que, pour le Parc, l'enjeu est de trouver des modalités de financement qui permettent une continuité de gestion des sites Natura 2000, mais aussi des réserves naturelles régionales.

M. Benoit BARANGER remercie les membres du Bureau pour ces échanges et rappelle la date du prochain Bureau qui se tiendra le 23 septembre à la Maison du Parc.